



# JE TRAVAILLE SANS COTRA DEPUIS 1 SEMAINE AIDER MOI

Par **ndaye morgane**, le **05/10/2017** à **15:24**

Bonjour, J'ai 20 ans depuis le 29 septembre je suis en cdd en temps que "hôtesse d'accueil" (avec une agence d'hôtesse d'accueil) (cdd) qui ce terminé le 29 octobre. Mon employeur ma appeler lundi 2 octobre pour savoir si je souhaiter continuer a travailler sur le site jusqu'au 31 décembre car après le 31 décembre l'agence a perdu le site elle ne sera plus en contrat avec la société dans la quelle je suis actuellement ce sera une nouvelle agence qui reprendra le site. j'ai donc dit oui que j'étais d'accord de continuer jusqu' aux mois de décembre.

Cela va maintenant faire 1 semaine que je travaille sans contrat. De plus Je n'est toujours pas fait de visite médicale j'aimerais savoir si c'est normale?????

je précise que j'ai appeler mon employeur le mardi 3 octobre pour lui demander pourquoi je n'avait toujours pas reçu mon contrat de travaille elle ma alors répondu je cite "la procédure pour envoyer les contrat de travaille est assez longue mais ne vous inquiéter pas vous aller le recevoir bientôt. A ce jour le 05/10/2017 je n'est toujours rien reçu. Le premier contrat en cdd ma était envoyer par email via "people doc"

Merci de m'aider je ne sais pas quoi faire?

J'aimerais bien rester sur la site le plus longtemps possible et travailler avec la nouvelle agence comment je peut faire ?

Par **P.M.**, le **05/10/2017** à **16:33**

Bonjour,

Si Votre CDD va jusqu'au **29 octobre** comme vous l'indiquez, l'employeur a encore tout son temps pour vous transmettre une prolongation avant le terme de la période initiale...

La visite médicale d'embauche n'existe plus et il s'agit maintenant d'une visite d'information et de prévention qui doit être effectuée au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la prise effective du poste sauf si le poste actuel est identique et présente des risques d'exposition équivalents à celui pour lequel la médecine du travail est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude sans inaptitude depuis 3 ans...